



Affiché le 5 octobre 2018

## CONSEIL METROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Séance du vendredi 05 octobre 2018 à 08 heures 00

### Compte rendu succinct

Le cinq octobre deux mille dix-huit à 08 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **121**.

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : Ludovic BUSTOS

#### PROJETS SOU MIS A DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

### SOMMAIRE AVEC LIENS D'ACCES AUX DELIBERATIONS

#### MOBILITES

#### Déplacements

VICE-PRESIDENT DELEGUE : YANN MONGABURU

- [Délibération n°1 : Avis de Grenoble-Alpes Métropole sur le projet de Zone à Circulation Restreinte \(ZCR\) pour les véhicules de transport de marchandises \(véhicules utilitaires légers et poids-lourds\) \(Co-rapporteur Ludovic BUSTOS\)](#)

1DL180561

- [Délibération n°2 -Pacte d'engagement pour le déploiement de zones à faibles émissions \(Rapporteur Christophe FERRARI\)](#)

1DL180611

---

## Déplacements

VICE-PRESIDENT DELEGUE : YANN MONGABURU

- **Délibération n°1 : Avis de Grenoble-Alpes Métropole sur le projet de Zone à Circulation Restreinte (ZCR) pour les véhicules de transport de marchandises (véhicules utilitaires légers et poids-lourds) (Co-rapporteur Ludovic BUSTOS)**

1DL180561

Interventions de MM. FERRARI, MONGABURU, SPLINDLER, MERMILLOD-BLONDIN, PIOLLE, THOVISTE, Mme PELLAT-FINET, MM. HUGELE, ROUX, TROVERO, BURBA, Mme GERBIER, REPELLIN, ESCARON, CAZENAVE, BEJAJI, BUSTOS, MONGABURU

Après avoir délibéré, le conseil métropolitain

- Rend un avis favorable sur le projet d'arrêté portant création de la ZCR pour les véhicules de transport de marchandises et sur l'étude présentant l'objet des mesures de restriction, justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus par leur mise en œuvre tels qu'annexés à la présente délibération

Sur l'amendement proposé par l'exécutif :

Dans le délibéré, en page 4, à la suite du premier alinéa, ajouter les alinéas suivants :

- « - confirme l'engagement des études nécessaires dès ce jour à son extension (au plus tard en 2020) aux communes de la rive gauche du Drac qui en ont d'ores et déjà exprimé la volonté, ainsi, le cas échéant, qu'à celles qui en feraient de même d'ici le 15 novembre prochain ;
- réitère le souhait d'une simplification des procédures afférentes permettant une extension anticipée ;
- mandate le Président, en lien étroit avec les Maires concernés, pour solliciter du Gouvernement la mise en œuvre rapide des engagements de l'Etat dans le cadre du Pacte d'engagement pour le déploiement de zones à faibles émissions et notamment s'agissant de la simplification des procédures susvisée.

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

Sur l'amendement proposé par Métropole d'avenir

Dans le délibéré, ajouter un alinéa :

- « Affirme la volonté de la Métropole d'une extension à l'intégralité du territoire Métropolitain dans le délai le plus bref possible et en tout état de cause, au plus tard en 2020 »

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

Sur l'amendement proposé par Grenoble Métropole

Dans le délibéré, ajouter un alinéa :

- « s'engage à renforcer dans les meilleurs délais, en lien notamment avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de véhicules faibles émissions à destination des professionnels. »

**Conclusions adoptées à l'unanimité**

Sur la délibération ainsi amendée

**Contre 7 : 2 NISC (ROUX, SUCHEL) + 2 MA (BRITES, COIGNE) + 2 CCC (BALDACCHINO, TROVERO) + 1 PASC (THOVISTE)**

**Abstention 1 : D'ORNANO**

**Pour 113**

**Conclusions adoptées**

- **Délibération n°2 -Pacte d'engagement pour le déploiement de zones à faibles émissions (Rapporteur Christophe FERRARI)**

1DL180611

Intervention de MM. FERRARI, TROVERO.

Après avoir délibéré, le conseil métropolitain

- Autorise le Président de Grenoble-Alpes Métropole à finaliser et signer le pacte d'engagement pour le déploiement de zones à faibles émissions
- Rappelle les attentes métropolitaines formulées dans le cadre des Assises nationales de la mobilité afin de faciliter, à l'avenir, la création de zones à faibles émissions comme leur extension a posteriori de la concertation réglementaire par une simplification de la procédure en la matière, mais également la possibilité pour les collectivités de faire appel à l'Etat pour réaliser un contrôle automatisé, sans atteinte à la vie privée, dispositif ayant également vocation à permettre le contrôle des Zones à Trafic Limité, des zones limitées à 30 km/h, en cohérence avec la démarche Métropole apaisée ou encore des voies réservées aux véhicules à occupation multiple.

**Abstention 4 : 2 NISC (ROUX, SUCHEL) + 2 CCC (TROVERO, BALDACCHINO)**

**Conclusions adoptées**

***La séance est levée à 9h40.***